

DECISION DU MAIRE

N°2025/RH/087

OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX À DESTINATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place une démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux au sein de la commune de Nangis,

CONSIDERANT la proposition commerciale n°SOFAXIS SNC-QVT_RPS-2022-02547 datée du 2 décembre 2024 proposée par la société SOFAXIS, appartenant au groupe RELYENS enregistré sous le numéro de Siret 33517109600035, relative à l'organisation d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux,

DECIDE

Article 1 : Approuve la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux, correspondant à « FORMULE 2 – Offre de base + entretiens » accompagnée de l'option « Accompagnement à la co-construction du plan d'actions » pour un montant total de 15 000 € HT (quinze mille euros hors taxes).

Article 2 : Dit que la dépense est inscrite au budget, en section de fonctionnement

Article 3 : Signe ladite proposition commerciale ainsi que toutes pièces s'y rapportant et notamment ses éventuels avenants.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 5 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la responsable des ressources humaines,
- Madame la directrice du service financier,
- La société SOFAXIS.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 06 mars 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

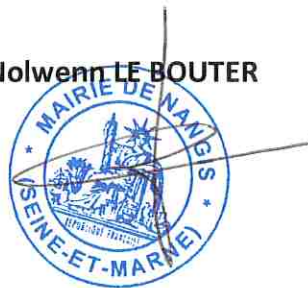
Le ...0..7..MARS 2025

Et de la transmission ou notification et publication

Le0..7..MARS 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250307-DEC-2025-087-AI
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025



DEVIS DETAILLE N° SOFAXIS SNC-QVT_RPS-2022-02547

SOFAXIS vous propose 2 formules possibles auxquelles peut être ajoutée une option :

- FORMULE 1 : OFFRE DE BASE
- FORMULE 2 qui correspondrait à votre agents : OFFRE DE BASE + ENTRETIENS
- OPTION À AJOUTER À LA FORMULE 1 OU LA FORMULE 2 : ACCOMPAGNEMENT A LA CO-CONSTRUCTION DU PLAN D' ACTIONS

CHIFFRAGE

Coût HT journalier SITE : 1 200 euros HT

Coût HT journalier BUREAU : 800 euros HT

Offre valable 3 mois à compter du 02/12/2024

FORMULE 1 - OFFRE DE BASE

	DUREE TOTALE		COUT TOTAL HT	TVA 20%	COUT TOTAL TTC
	SUR SITE	BUREAU			
ETAPES DE LA DEMARCHE					
Réunion de cadrage avec le COPIL et le Comité technique Lancement de la démarche Définition du plan de communication	0,50	1,50	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
Etude de l'existant (Entretiens exploratoires et étude documentaire)	0,50	1,00	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €
Co-construction du questionnaire	0,50	0,50	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
PHASE 1 TRAITEMENT DES 200 QUESTIONNAIRES					
Forfait logistique	-	-	400,00 €	80,00 €	480,00 €
Depouillement / scannage / saisie des commentaires / relances / gestion des mails	0,00	0,50	400,00 €	80,00 €	480,00 €
Restitution descriptive et analyse de la satisfaction	0,00	-	-	-	-
Analyse des résultats de l'enquête et réunion de restitution au COPIL	0,50	1,00	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €
TOTAL	2,00	6,50	6 400,00 €	1 280,00 €	7 680,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250307-DEC-2025-087-AI
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

DEVIS DETAILLE N° SOFAXIS SNC-QVT_RPS-2022-02547

- OFFRE DE BASE + ENTRETIENS

ETAPES DE LA DEMARCHE	DUREE TOTALE		COUT TOTAL HT	TVA 20%	COUT TOTAL TTC
	SUR SITE	BUREAU			
Réunion de cadrage avec le COFIL et Comité technique Lancement de la démarche Définition du plan de communication	0,50	1,50	1 800,00 €	360,00 €	2 160,00 €
Etude de l'existant (Entretiens exploratoires et étude documentaire)	0,50	1,00	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €
Co-construction du questionnaire RPS	0,50	0,50	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
TRAITEMENT DES 200 QUESTIONNAIRES					
PHASE 1 <i>Forfait logistique</i>	-	-	400,00 €	80,00 €	480,00 €
<i>Déroulement : scannage / saisie des commentaires / relances / gestion des mails</i>	0,00	0,50	400,00 €	80,00 €	480,00 €
<i>Restitution descriptive et analyse de la satisfaction</i>	0,00	-	-	-	-
Entretiens collectifs et individuels - Observation terrain (ou Analyse d'activités) <i>activités de BRANCHE</i>	4,00	2,00	6 400,00 €	1 280,00 €	7 680,00 €
Analyse, rédaction du rapport complet et réunion de restitution au COFIL	0,50	1,00	1 400,00 €	280,00 €	1 680,00 €
TOTAL	6,00	3,5	12 800,00 €	2 560,00 €	15 360,00 €

ACCOMPAGNEMENT A LA CO-CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS

PHASE 2	Co-construction et présentation d'un plan d'actions	1,00	0,00	1 200,00 €	240,00 €	1 440,00 €
	Réunion de restitution du plan d'actions au COFIL	0,50	0,50	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €
	TOTAL	1,50	0,50	2 200,00 €	440,00 €	2 640,00 €

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250307-DEC-2025-087-AI
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025



BON POUR ACCORD N° SOFAXIS SNC-QVT_RPS-2022-02547

	DUREE TOTALE en jours		COUT TOTAL HT en euros	TVA 20% en euros	COUT TOTAL TTC en euros
	SUR SITE	BUREAU			
FORMULE 1 - OFFRE DE BASE	2	6,5	6 400	1 280	7 680
FORMULE 2 - OFFRE DE BASE + ENTRETIENS	6	8,5	12 800	2 560	15 360
OPTION - ACCOMPAGNEMENT A LA CO-CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTIONS	1,5	1	2 200	440	2 640

Offre valable 3 mois à compter du 02/12/2024

Seuls les jours réalisés vous seront bien entendu facturés

Si vous acceptez notre offre, merci de retourner le « bon pour accord » dûment complété à l'adresse-mail emilie.pierrot@relyens.eu ou par courrier à Sofaxis - CS 80006 - 18020 Bourges Cedex

Le 02/12/2024

Pour SOFAXIS

Emilie PIERROT
Chargée de clientèle

Pour la Mairie de NANGIS 77

BON POUR ACCORD,

Nom et Prénom : **LE BOUTER Ndwenm, Maïse**
Cachet et signature

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250307-DEC-2025-087-AI
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025